



Rapport du mandataire

Année 2021

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

SEM PFI de la région grenobloise



Table des matières

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE _____	3
2. LA GOUVERNANCE _____	3
3. MISSIONS ET SECTEUR D'ACTIVITE _____	3
4. ACTIVITE DE LA SOCIETE _____	4
5. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET LA LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENTREPRISE _____	10
6. POLITIQUE SOCIALE / RESSOURCES HUMAINES _____	19
7. ÉVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE _____	22
8. ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR _____	25
9. ANNEXE 1 : _____	32

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SAEM « pompes funèbres intercommunales de la région Grenobloise » est une société d'économie mixte au capital de 5 000 000 d'euros.

Le capital social se décompose comme suit :

- Un actionnariat public à hauteur de 80% composé de 84 communes actionnaires,
- Un actionnariat privé à hauteur de 20%.

2. LA GOUVERNANCE

- La Présidence est assurée par
 - **Jean-Marc GAUTHIER** à partir du 08 octobre 2020
- La Direction Générale est assurée par
 - **Jean-Marc GAUTHIER** du 08 octobre 2020 au 21 septembre 2021,
 - **Sébastien LE MAUFF** à partir du 21 septembre 2021.

Le conseil d'administration est composé de **16 administrateurs**.

3. MISSIONS ET SECTEUR D'ACTIVITE

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'activité de la Société a été la suivante :

La société a poursuivi son activité d'exploitation d'un service de pompes funèbres et de gestion des équipements funéraires à destination de 83 communes de la région grenobloise, dont 49 sont rattachées à la métropole Grenoble-Alpes.

Pour mémoire, son activité comprend :

- **Le service extérieur des pompes funèbres** (DSP renouvelée le 1^{er} janvier 2020 pour 4 ans),
- **La gestion du crématorium intercommunal de la métropole grenobloise** (DSP renouvelée le 1^{er} janvier 2020 pour 4 ans),
- **La construction et la gestion du crématorium intercommunal du pays Voironnais** (DSP signée le 24 octobre 2014 pour 25 ans).

4. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Parmi les évènements marquants survenus au cours de l'exercice clos le 31/12/2021, il convient de noter :

➤ Crise sanitaire

Phase 1 : premier trimestre 2021

Accompagnant la lente décrue de la phase aigüe de la crise COVID-19 qui a frappé durement le territoire, notre Société a progressivement levé l'ensemble des dispositifs exceptionnels d'organisation qui avaient jusqu'alors été mis en place, à l'exception de la réception des familles sur rendez-vous qui a été maintenue.

Phase 2 : à partir du deuxième trimestre

A l'instar d'autres secteurs d'activité, la structure et les personnels sortent durablement éprouvés de cette crise sanitaire. En effet, l'épuisement subi par les personnels essentiels à la nation suite à leur engagement exemplaire pour faire face à la pandémie, a eu des répercussions fortes en termes d'absentéisme et de turn-over, notamment sur les postes de Conseiller(e) funéraire, ce qui a obéré significativement les capacités de réception des familles et la réactivité de l'entreprise.

La SEM a dû gérer des mouvements importants de personnels ainsi que le renouvellement des effectifs de réception, tout en maintenant une continuité de service, ce défi devant être relevé dans un contexte de pénurie de compétences.

Cette phase de reconstruction – consolidation des effectifs est toujours en cours.

Par ailleurs, dans un contexte fortement inflationniste de hausse du coût des matières premières et de l'énergie, la SEM PFI a fait le choix d'éroder ses marges plutôt que de répercuter sur les prix de vente, dans la limite permise par les dispositions de la Délégation de service public (+1,5%) et ce, afin de préserver le pouvoir d'achat des familles

➤ Participation au programme de recherche "mondes funéraires, personnes endeuillées et COVID 19"

Confrontée à une crise sanitaire sans précédent, la SEM PFI a poursuivi sa participation au programme de recherche "*Mondes funéraires, personnes endeuillées et Covid-19*" pour témoigner durablement de son expérience pendant cette crise, dont elle sortira inévitablement éprouvée.

➤ Pilotage budgétaire

Le budget prévisionnel 2022 a été approuvé le 02 décembre 2021.

Cet outil de pilotage budgétaire permet à la Direction de pouvoir analyser chaque mois le chiffre d'affaires et l'ensemble des charges. L'analyse mensuelle des écarts par comparaison avec la trajectoire budgétaire prévisionnelle permet de réagir rapidement et efficacement si besoin.

➤ Jury pour les achats

Pour mémoire, dans le cadre de l'acquisition de matériels et de leur financement, la SEM PFI s'est engagée à mettre en œuvre un certain formalisme introduisant de la transparence.

Outre les investissements dans les nouveaux équipements de CROLLES et de VOIRON, la SEM a notamment besoin de renouveler ses moyens d'exploitation.

Il s'agit notamment d'adapter les matériels roulants à la zone à faibles émissions.

Un jury composé d'administrateurs, de la Direction et de salariés de l'entreprise a été mis en place pour décider de l'attribution de marchés importants.

Ce jury s'est réuni deux fois dans l'année 2021 :

✓ Le 11/03/2021 :

- Choix du fournisseur pour le renouvellement des cases réfrigérées,
- Choix du fournisseur pour le renouvellement des mini pelles,
- Choix du fournisseur pour le renouvellement de la flotte VL.

✓ Le 18 mai 2021 :

- Choix des organismes bancaires pour le financement par crédit-bail du renouvellement des mini pelles,
- Choix des organismes bancaires pour le financement par crédit-bail du renouvellement de la flotte VL.

➤ Gouvernance

Consécutivement à la démission et au départ de Monsieur Jean-Marc CORGIER de ses fonctions de Directeur Général avec effet au 30 septembre 2020, le Conseil d'Administration de la Société, dans sa séance du 8 octobre 2020, avait approuvé le retour à un mode de gestion moniste de la société où les fonctions de direction étaient exercées par un(e) Président(e)- Directeur(rice) général(e) et ce, à titre transitoire, jusqu'au recrutement et à la nomination d'un(e) Directeur(rice) Général(e).

A l'issus du processus de recrutement, le Conseil d'Administration a ensuite adopté à l'unanimité lors de sa séance du 21 septembre 2021, la nomination de Monsieur Sébastien LE MAUFF en qualité de Directeur Général de la SAEM PFI et le retour à une direction dualiste de l'entreprise.

Monsieur Jean-Marc GAUTHIER a, quant à lui, conservé ses seules fonctions de Président du Conseil d'Administration.

➤ Centre funéraire de Crolles

En mars 2021, le projet de construction du centre funéraire de CROLLES accusait un retard de 4 mois à la suite de la décision unanime du Conseil d'Administration du 17 décembre 2020 de lancer une troisième consultation pour le choix de l'entreprise générale en charge de la construction.

En effet et dans un souci de maîtrise budgétaire, la SEM PFI cherchait, avec l'architecte et les maîtres d'ouvrage du projet, à identifier des postes d'économie et adapter le Dossier de Conception des Entreprises en conséquence, sans remettre en cause ni la nature, ni l'esprit du projet.

➤ Crématorium de Voiron

Lors du Conseil d'Administration du 17 juin 2020, il était porté à la connaissance des administrateurs l'état financier phase DCE – juin 2021 qui attestait d'une accentuation du déséquilibre économique compromettant la viabilité du projet.

Le 11 octobre 2021, le Président de la SEM PFI répondait à Monsieur le Président de la communauté du Pays Voironnais qui sollicitait de la SEM PFI, la transmission dans les plus brefs délais du dossier de consultation des entreprise (DCE), en assurant que PFI était parfaitement consciente des attentes que suscitait le projet auprès des habitants du Pays Voironnais et entendait tout mettre en œuvre pour respecter ses engagements contractuels et ainsi réaliser le crématorium dans les plus brefs délais.

Cependant le renforcement récent du déséquilibre financier dont souffre malheureusement la convention, rendait difficile en l'état la transmission du DCE attendu.

Dès lors, la SEM s'est engagée dans une phase de recherche active de solutions dans l'optique de mise en exploitation rapide du crématorium, selon un modèle économique stable et vertueux.

Le Conseil d'Administration a été informé, lors de l'instance du 02 décembre 2021, des deux initiatives suivantes :

- La sollicitation de l'expert-comptable de la SEM pour une analyse financière précise portant sur le plan d'affaires du contrat, afin d'envisager l'intégration de nouvelles hypothèses de financement et d'investissement ;
- La commande imminente d'une mission d'expertise auprès d'un acteur local de l'aménagement du territoire portant sur une étude financière et technique du projet de construction.

➤ **Contrat de mécénat**

Les sommes récoltées à la suite de la vente des métaux collectés au crématorium, ont permis d'attribuer les sommes suivantes :

✓ Fonds de Dotation du CHU	86 000 €
✓ Association JALMALV	10 000 €
✓ PLATEFORME VIP (Vieillessement et Précarité)	5 000 €
✓ Association « l'Aurore / Locomotive »	3 000 €
✓ Association « Jonathan Pierres Vivantes »	3 000 €
✓ Association « Morts de Rue »	2 000 €
✓ SPAMA	1 000 €

➤ **Marché des réquisitions**

Le 11 octobre 2021, la SEM PFI a été déclarée attributaire du lot 10 de la consultation : « Transport de corps à visage découvert dans le cadre des autopsies ou examens de corps prescrits par les autorités judiciaires », pour l'ensemble des services judiciaires de la Cour d'Appel de GRENOBLE.

➤ **Concert hommage**

Le Concert hommage s'est déroulé le 2 novembre 2021.

Compte tenu de la situation sanitaire, le traditionnel Gospel "hommage aux défunts" du 02 novembre 2021, qui se déroule habituellement en salle de cérémonie du centre funéraire, a été enregistré et diffusé à distance pour la seconde année consécutive.

Plus de 800 familles des défunts se sont connectées au concert ; les retours ont été positifs.

Ce projet pourrait être reconduit l'année prochaine en complément du présentiel.

➤ Rencontres professionnelles

Les Rencontres professionnelles MUTAC se sont déroulées les 9 et 10 septembre 2021 à MONTPELLIER.

➤ Digitalisation

Le démarrage opérationnel de l'ERP (*Entreprise Ressource Planning* ou *progiciel de gestion intégré*) C14-DIVALTO pour gérer l'activité 'Service Extérieur des Pompes Funèbres' a eu lieu le 28 juin 2021.

➤ Nouvelle charte graphique P.F.I.

Concomitamment à la mise en place de l'ERP, à la conception et réalisation du nouveau site internet, le projet de refonte de l'identité visuelle de PFI (charte graphique, logo et signature) a été finalisé en juillet 2021 et dont il ressort :

Une nouvelle signature : "Vous accompagner avec douceur et humanité"

Un nouveau logo :



Les différents documents (factures, devis, commandes, carte de visite, etc..) avec cette nouvelle charte graphique sont en cours de déploiement.

➤ Renouvellement des moyens d'exploitation

La SEM PFI a en outre poursuivi ses actions de renouvellement des moyens d'exploitation.

La SEM PFI a ainsi récemment réceptionné :

- ✓ 8 nouveaux corbillards, dont 4 à motorisation électrique ;
- ✓ De nouvelles cases réfrigérées, 72 cases au total
- ✓ Le renouvellement de la flotte VL : 7 véhicules hydrides.

Le choix des fournisseurs, les modèles et les financements ont été examinés, comme rappelé ci-avant, par un jury composé notamment d'élus du Conseil d'Administration et de représentants de la Direction.

➤ Questionnaire familles

Un nouveau questionnaire, plus complet et plus précis, a été mis en place en 2020. Le traitement statistique des réponses a été confié à une entreprise spécialisée. L'objectif est de disposer d'une vision objective de l'avis des familles concernant la qualité de notre service et ce, à toutes les étapes des obsèques.

Nous disposons désormais de l'analyse de ces questionnaires sur l'ensemble de l'année 2021.

Ainsi, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, 3140 nouveaux questionnaires ont été transmis aux familles (Crématorium & SEPF réunis). Le taux élevé de retours de 45 % constitue une formidable matière, véritable outil d'amélioration des prestations pour notre Société.



➤ Cérémonie des tout-petits

Pour la première fois, un temps de recueillement et de souvenir a été organisé le mardi 1^{er} juin 2021 au crématorium de GIERES pour les familles ayant vécu un deuil périnatal.

Cette cérémonie s'est déroulée en trois temps :

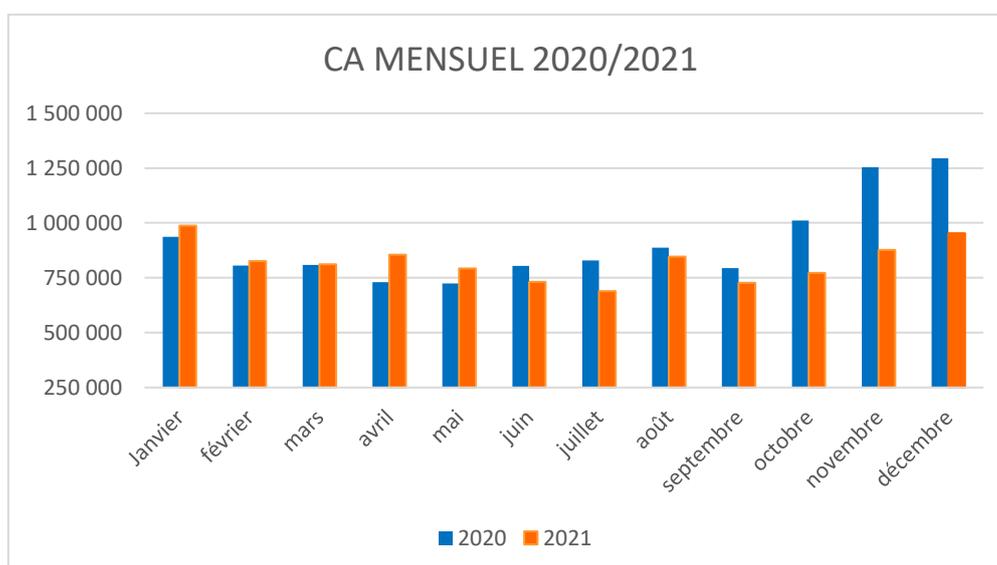
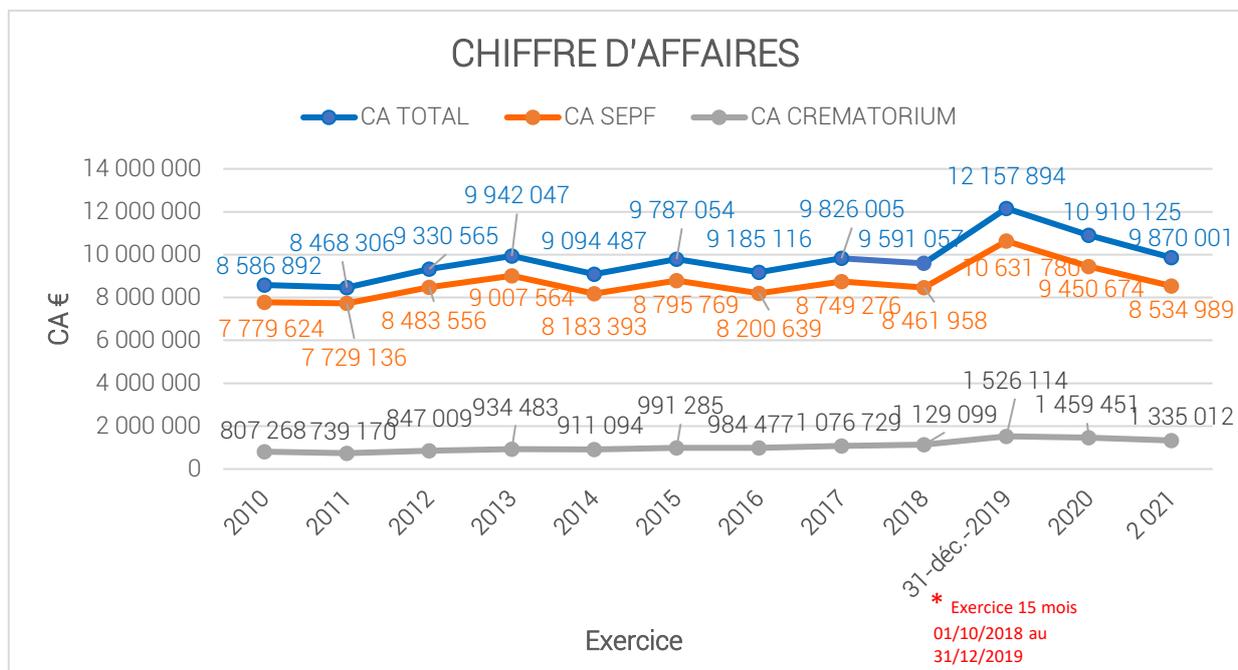
- ✓ Une cérémonie collective en salle.
- ✓ Un recueillement au Jardin du Souvenir autour de la stèle des Tout-Petits.
- ✓ Un temps de partage et d'échange auprès de la fontaine.

5. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET LA LA SITUATION FINANCIERE DE L'ENTREPRISE

Le chiffre d'affaires réalisé à la clôture de l'exercice le 31/12/2021 atteint 9 870 001 €, en baisse de 1 040 124 € (-9,53 %) par rapport à celui de l'exercice précédent.

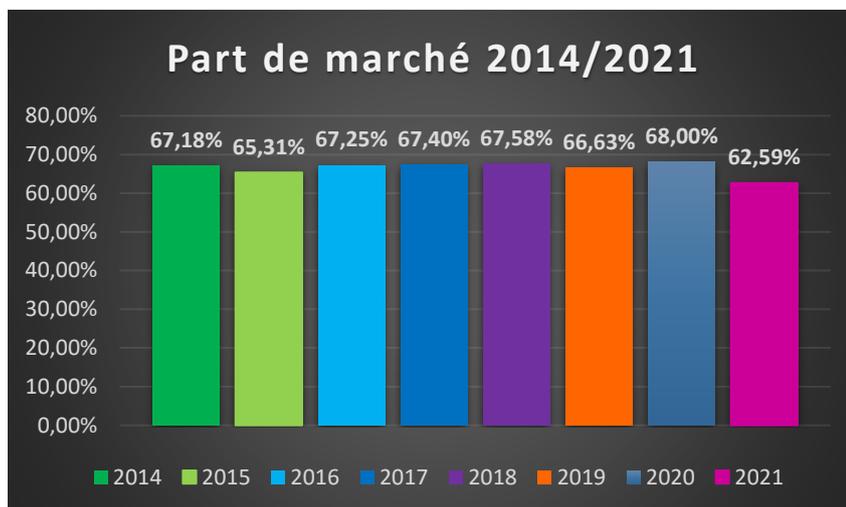
Le chiffre d'affaires total est, par ailleurs inférieur de 130 k€ (- 1.3 %) par rapport au budget prévisionnel qui avait été établi, lequel était basé sur une hypothèse de 10 M€.

Lors de l'établissement de la situation comptable intermédiaire au 30/06/2021, le chiffre d'affaires total était toutefois supérieur de 4% à celui de l'exercice 2020, porté par une forte activité liée au Covid au premier trimestre 2021.



➤ La part de marché

La part de marché de la société PFI sur la zone d'intervention est de 62,59 % en 2021 contre 68 % en 2020, soit une baisse de 5,41 %.



Deux facteurs ont probablement eu une incidence défavorable sur la part de marché PFI :

1/ A l'instar d'autres secteurs d'activité essentiels à la nation, confrontée à l'épuisement de ses personnels, la SEM PFI a appréhendé à partir du 2^{ème} trimestre une situation post-covid complexe en matière de gestion des ressources humaines. Confrontée à des difficultés aiguës d'absentéisme et de départs portant essentiellement sur les fonctions de réception famille (conseiller(e) funéraire), l'entreprise s'est mobilisée pour renouveler, stabiliser ces effectifs afin de garantir une continuité de service dans un contexte de pénurie de compétences (cf.infra). Cependant, cette situation a obéré significativement nos capacités de réception et par voie de conséquence notre réactivité, générant des temps d'attente pour l'accueil des familles.

2/ L'autre facteur concerne l'augmentation de la proportion des personnes décédées dans les établissements de santé du territoire, dont la commune de résidence serait hors zone d'intervention PFI.

Véritable point de vigilance, une analyse mensuelle de parts de marché sera dorénavant effectuée par la SEM, afin d'en déterminer précisément les causes.

Pour illustrer les impacts de la Covid-19 sur nos capacités d'accueil des familles, il convient de noter qu'entre janvier et décembre 2021, 25 % des effectifs Conseiller(e) ont quitté la SEM PFI.

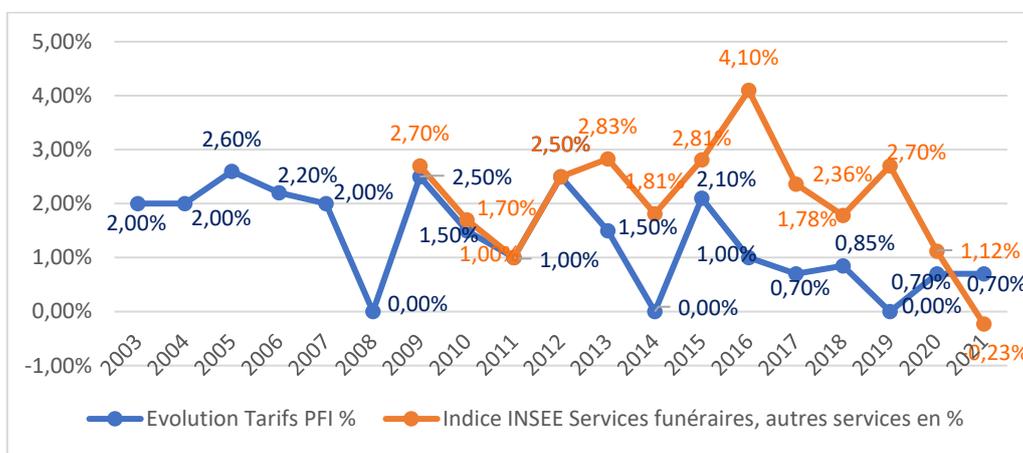
Sur l'ensemble de l'année, l'entreprise a vu ses capacités de réception amputées en moyenne de près de 20%.

Fait inédit, la SEM a employé sur la période estivale des jeunes diplômés en Contrat à Durée Déterminé, pour compenser les maladies/absences et congés.

	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21
Effectifs CDI	8	8	8	8	9	9	8	8	8	8	8	8
Effectifs CDD	1	1	1	1	1	2	2	2	2	0	1	1
Maladie/Absences	2	2	2	2	2	2,5	2,25	2	2,5	3	2	2
Congés	0	0	0	0	0	1	2	2	1			
TOTAL	7	7	7	7	8	7,5	5,75	6	6,5	5	7	7
Capacité %	87,5	87,5	87,5	87,5	88,9	83,3	71,9	75	81,3	62,5	87,5	87,5
Ancienneté moyenne	9,25	9,32	9,41	9,49	8,41	5,58	7,37	8,13	9,89	11,23	9,80	9,88

➤ Evolution des prix

La révision tarifaire du Service Extérieur des Pompes Funèbres, votée en 2021, s'inscrit dans la politique de modération en vigueur depuis 2016.



Lecture : année du vote et révision tarifaire en % par l'assemblée délibérante de Grenoble Alpes Métropole.
 Exemple : augmentation + 0.70% votée en 2020 pour une mise en application à partir du 01 janvier 2021.

La révision tarifaire s'est inscrite dans la politique de modération tarifaire en vigueur depuis 2016 dans un contexte fortement inflationniste.

En effet, la pandémie COVID-19 a engendré une hausse des coûts des matières premières notamment du bois qui est devenu rare et cher, ainsi que l'ensemble des composants des cercueils.

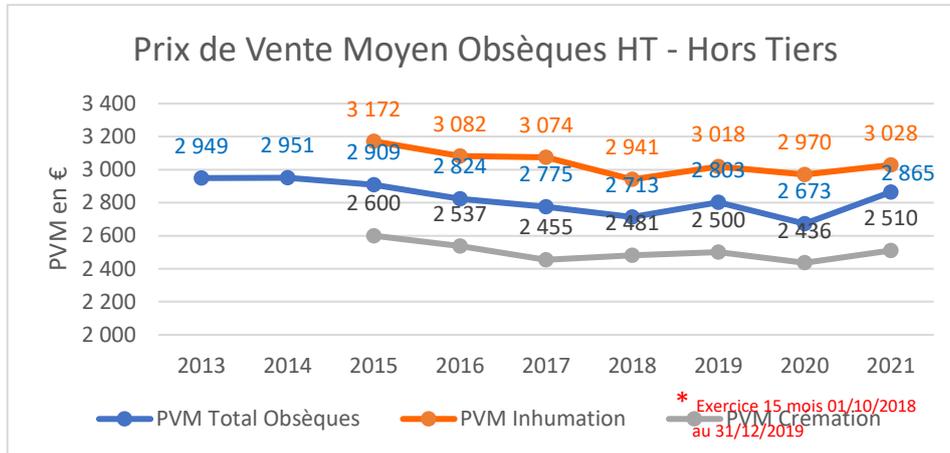
En sus de la concurrence de la Chine, il n'y a plus eu d'effet amortisseur sur les prix car les stocks de bois ont été fortement sollicités pendant la pandémie. Les augmentations annoncées par les fournisseurs étaient comprises entre 6 et 10 % selon l'essence du bois.

Avec en outre la hausse annoncée des coûts de l'énergie, une forte dégradation de la marge commerciale est attendue pour l'exercice 2022.

Dans ce contexte, la SEM a souhaité poursuivre sa politique volontariste de régulation tarifaire.

➤ Le prix de vente moyen

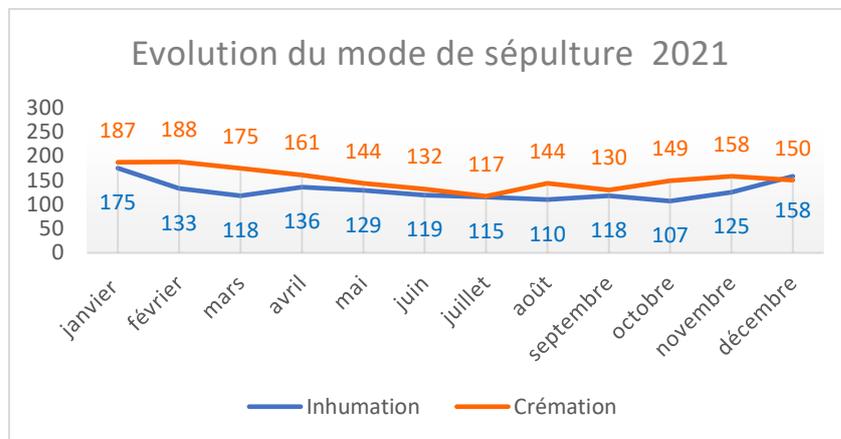
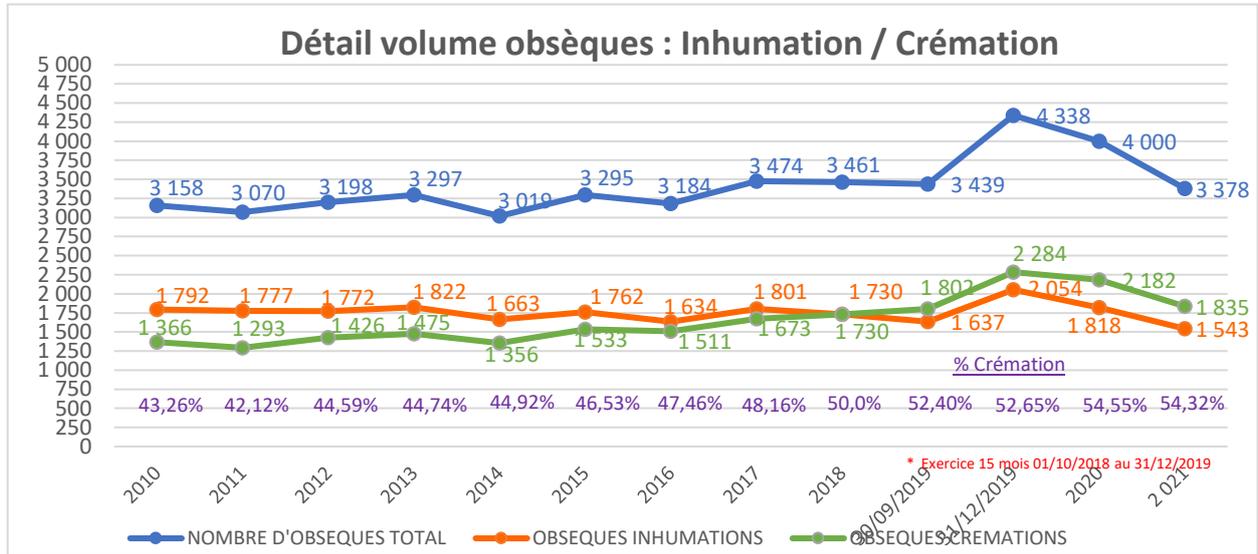
Le prix de vente moyen est en hausse significative par rapport à l'exercice précédent qui était le plus faible jamais calculé depuis 2013. Il devient à nouveau conforme aux exercices précédents.



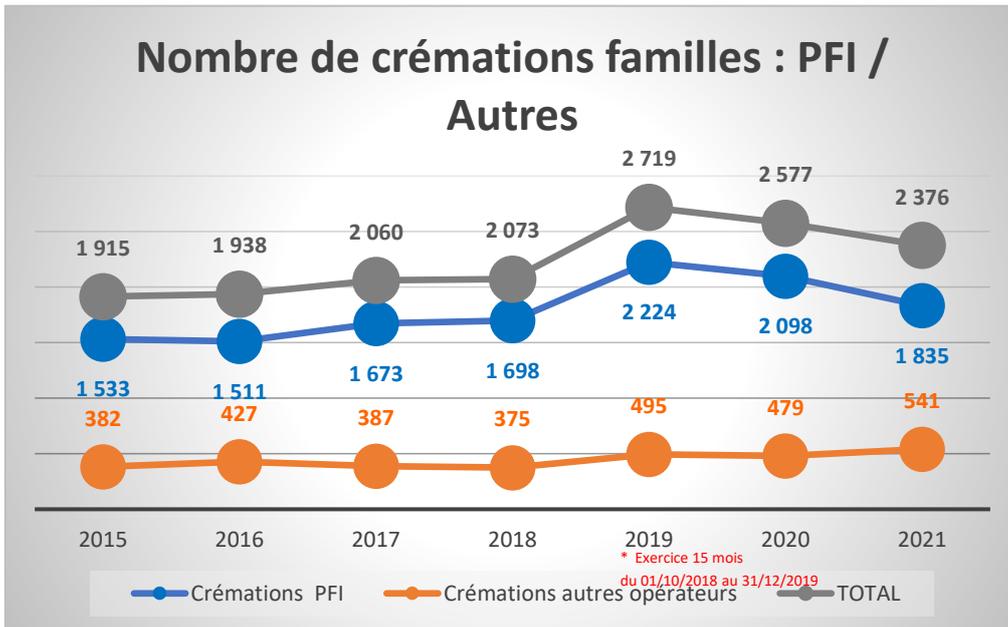
A partir du deuxième trimestre, fin de la phase aigüe de la crise COVID-19, nous observons la remontée du prix de vente moyen à des niveaux habituels.

➤ Le volume des obsèques

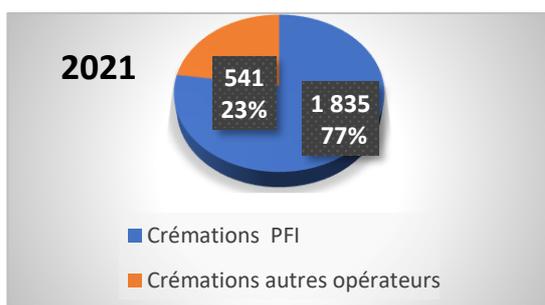
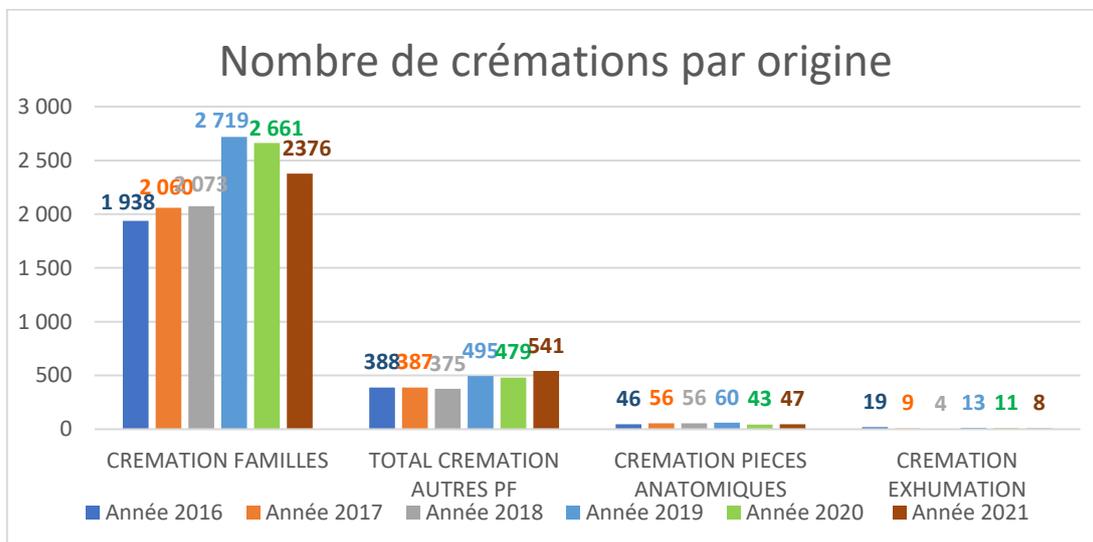
Pour la 4^{ème} année consécutive, le choix des familles s'est davantage porté vers la crémation. En effet plus de 54% des familles ont choisi ce mode de sépulture.



➤ Les volumes de crémations au crématorium de Gières ES



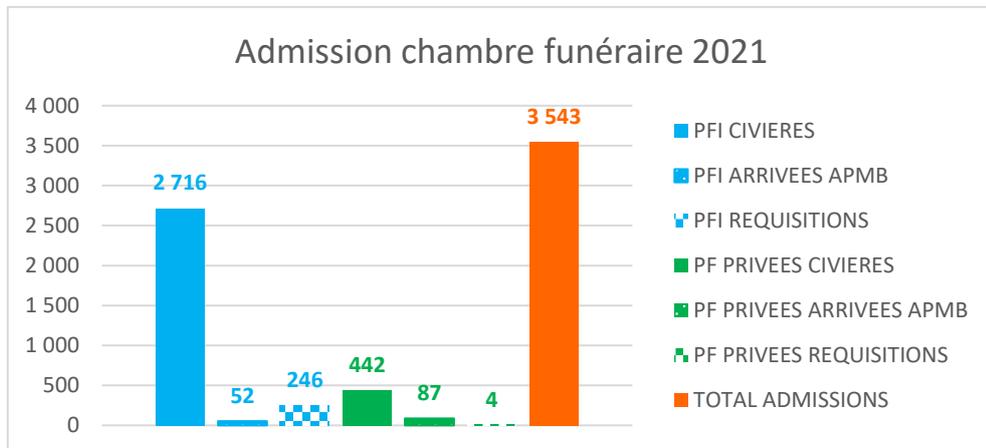
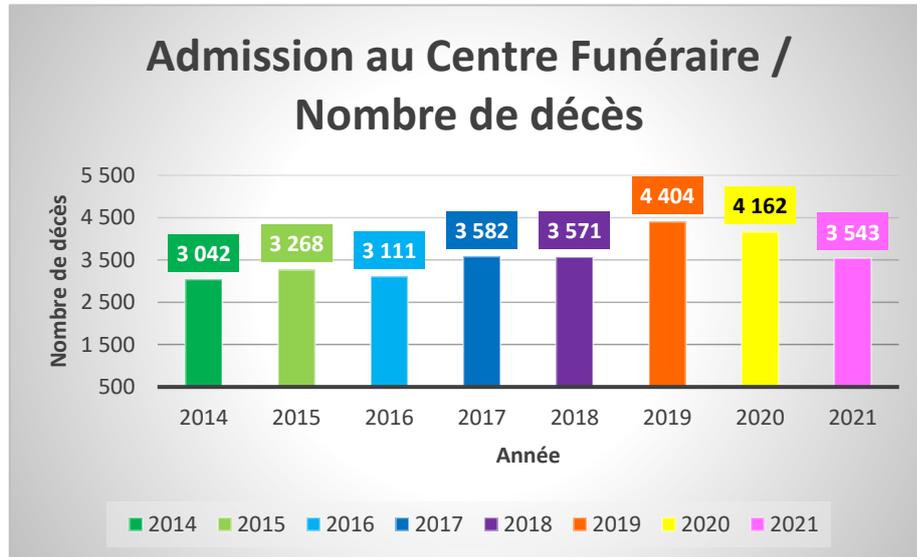
L'activité du crématorium est baissée de près de 8 % avec un total de 2 376 crémations sur l'année 2021.



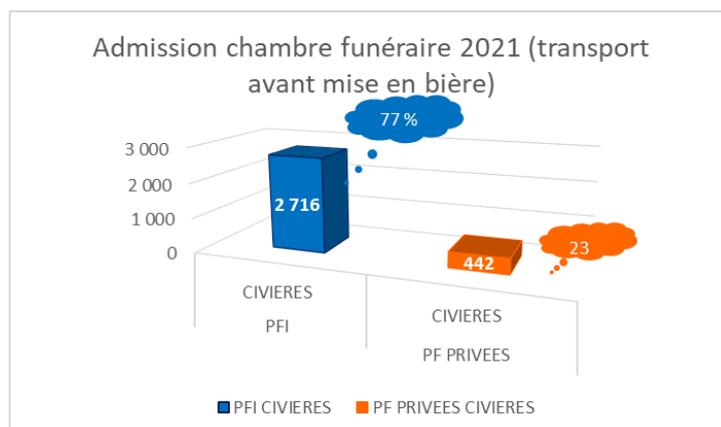
La part des autres opérateurs est en hausse de 5 % corroborant la perte constatée de la part de marché de la SEM PFI (cf. supra)

➤ La chambre funéraire

Les admissions au Centre Funéraire pour l'année 2021 s'élèvent à 3 543.
 En 2019, rapportée à 12 mois, l'activité était de 3 523 admissions. L'exercice 2021 se situe à des niveaux comparables aux exercices antérieurs à 2020.

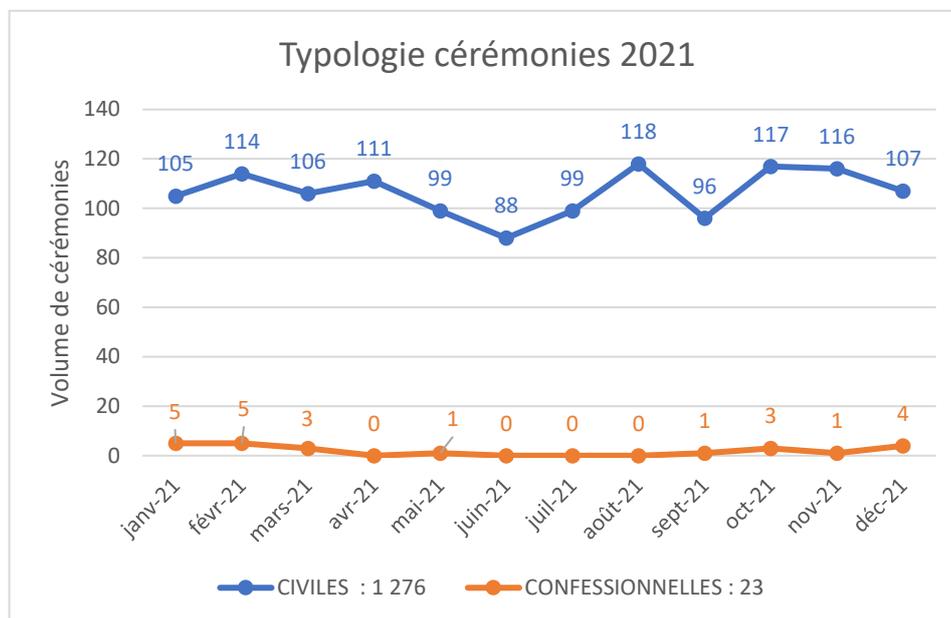


En 2021, 86 % des admissions sans cercueil proviennent de l'activité de la société PFI et 14 % des autres opérateurs.



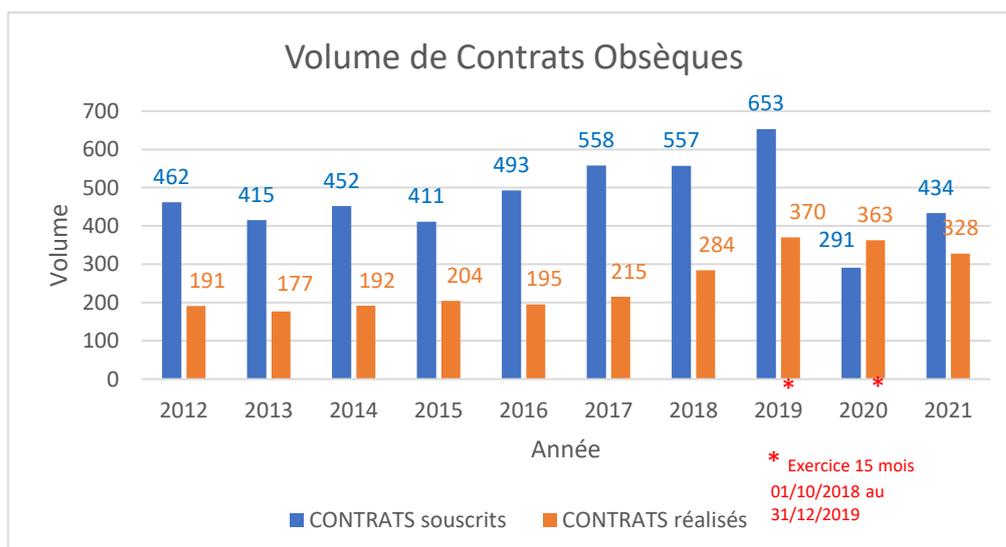
➤ La salle de cérémonie

1 299 cérémonies ont eu lieu en 2021 (dont 23 confessionnelles et 1 276 civiles).



➤ Activité prévoyance obsèques

L'année a été marquée par une relance de l'activité de Contrats Obsèques, laquelle avait été suspendue durant la crise COVID-19. Ainsi 434 contrats ont été souscrits en 2021 contre 291 sur l'exercice 2020. Les entrées en portefeuille sont de nouveau supérieures aux sorties.



➤ **Solidarité obsèques**

En 2021, 55 652,40 € de frais d'obsèques ont été pris en charge par notre Société pour aider les personnes dépourvues de ressources suffisantes, ce qui correspond aux obsèques pour 39 défunts.

Les communes concernées en 2021 sont Grenoble, La Tronche, Echirolles, Saint-Egrève, Seyssinet-Pariset, Varcis Allière et Risset et Vizille.

Cette hausse de près de 100 % par rapport aux exercices précédents témoigne d'une précarité grandissante

6. POLITIQUE SOCIALE / RESSOURCES HUMAINES

➤ Effectif

La société dispose au 31 décembre 2021 de 86 salariés répartis comme suit :

- ✓ Affectés au service extérieur des pompes funèbres : 81 salariés
 - 56 + 12 employés et techniciens = 68
 - 9 Agents de maîtrise
 - 4 cadres
- ✓ Affectés au crématorium : 5 salariés
 - 4 employés et techniciens
 - 1 Agent de maîtrise

➤ Mutuelle et prévoyance

Il a été procédé à la mise en place d'une nouvelle prévoyance invalidité-incapacité-décès pour les salariés :

- Contrat avec AXA
- Validation en CSE du 8/12/2020, application au 01/01/2021
- Cotisations à hauteur de 1.84% (1.57% auparavant), à charge intégrale de l'employeur
- Surcote d'environ 11 500€ pour la société

➤ Accord_égalité Femmes-Hommes

L'accord signé en 2017 est toujours appliqué dans notre établissement.

➤ Etude des risques psycho-sociaux

Des formations ont été mises en œuvre à destination d'agents de maîtrise afin de se conformer aux recommandations de l'étude sur les RPS.

Ainsi deux agents de maîtrise ont suivi une formation sur la communication positive et une formation sur la gestion des émotions.

➤ Logements de fonction

Un salarié a démissionné au 31/07/2021 de ses fonctions de gardien, lesquelles lui permettaient de bénéficier d'un logement de fonction (avantage en nature). Celui-ci a été remplacé à compter du 31/07/2021 par Karine GULON, Maitresse de cérémonie, qui bénéficie ainsi de cet avantage en nature.

Un logement vacant a été proposé à la location par l'intermédiaire d'une agence immobilière ; il est ainsi toujours en location depuis le 19/04/2019.

➤ Plan de mobilité

A la suite de la rencontre avec les délégués syndicaux en janvier 2020 pour discuter de la mise en place d'un plan de mobilité comme l'impose la loi d'orientation des Mobilités, il a été négocié et décidé par ceux-ci que l'indemnité kilométrique « vélo » soit maintenue, son bénéfice étendu aux trottinettes électriques comme négocié lors de la dernière réunion de CSE, et ceci par le biais d'une décision unilatérale de l'employeur et non par le biais d'un accord collectif. Pour mémoire, cette indemnité kilométrique est exonérée de charges et d'impôts à hauteur de 400€/an.

De plus, et conformément à la loi, la société PFI contribue à hauteur de 50% à la prise en charge des abonnements pour les transports en commun.

➤ Harcèlement et agissements sexistes

Il a été procédé à la nomination en 2020 de deux référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes : Aurélie JOURNET et Bertrand FERRAGUT (CSE-CHSCT du 24 janvier 2020) (C. trav., art. L. 2314-1, al. 4).

Ces référents sont toujours en place en 2021.

➤ Dispositions réglementaires à noter :

Signature d'un nouvel accord de participation (CSE du 5 février 2021) en vue de la mise en conformité des dates d'exercice (du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N)

➤ Négociations annuelles obligatoires pour 2021

Les négociations annuelles obligatoires pour 2021 ont débouché sur les dispositions suivantes :

- ✓ Augmentation générale de 1 % des salaires (coût de 60 000€ pour la société) ;
- ✓ Mise en place d'une prime de creusement (50€ par trou creusé à la main) ;
- ✓ Passage de la valeur faciale des tickets restaurants de 5€ par jour travaillé à 5.50€ par jour travaillé.

➤ Insertion professionnelle

La SEM PFI emploie au 31/12/2021 : 5 travailleurs handicapés dont :

- ✓ 3 salariés aux services techniques,
- ✓ 2 salariés au service accueil-conseil.

➤ Travail à temps partiel

La SEM PFI emploie au 31/12/2021 deux salariés à temps partiel, dont un à temps partiel thérapeutique dans le cadre d'une reprise du travail après arrêt maladie.

➤ Indemnité inflation

Conformément au Décret du 12 décembre 2021, il a été procédé au versement sur la paie de décembre 2021 d'une indemnité inflation de 100€ pour les salariés concernés.

Cette indemnité, décidée par le gouvernement, sera remboursée aux entreprises.

➤ Passe sanitaire

La loi du 05/08/2021, votée en raison de la propagation de l'épidémie COVID-19 prévoit la mise en œuvre d'un dispositif de « Passe sanitaire » et impose de justifier d'un « Passe sanitaire » au sein de certains établissements, dont l'ensemble des services et établissements de santé, sociaux et médico-sociaux.

Certains collaborateurs de la Société PFI sont amenés à se rendre régulièrement dans ce type d'établissements (Hôpitaux, Cliniques, EHPAD...).

Sont concernés les métiers suivants : Agents funéraires, Maîtres de cérémonie et Agents de la Chambre funéraire (dont Thanathos...)

➤ Intéressement et participation

Versement en mai 2021 des primes de participation et d'intéressement correspondantes à l'exercice clos au 31/12/2020, soit :

- ✓ Montant global de la réserve spéciale de participation : 14 724€
- ✓ Montant global de la prime d'intéressement : 334 565€

7.ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2021, date de la clôture de l'exercice, il est à noter :

L'entreprise PFI a confié à la SEM Territoire 38 – Elégia les missions d'expertise des contrats de prestations intellectuelles, d'analyse des dossiers DCE et PRO relatifs aux projets du centre funéraire de Crolles et du crématorium de Voiron, dont il ressort que :

➤ Crématorium de Voiron

Une restitution de l'analyse financière KPMG portant sur le plan d'affaires et intégrant de nouvelles hypothèses de financement ainsi que d'investissement a été effectuée lors du conseil d'administration du 10 mars 2022.

La SEM PFI reste en attente des conclusions de la mission d'expertise

➤ Centre funéraire de Crolles

Les conclusions de la mission d'expertise ont été communiquées à la SEM qui les présentera aux administrateurs le 05 mai 2022.

Des pistes d'économies par rapport à la consultation initiale ont été identifiées.

Un planning prévisionnel de reprise du projet a été réalisé.

➤ Pouvoir adjudicateur SEM

La SEM PFI a sollicité de son conseil une analyse juridique concernant sa qualification en tant que « pouvoir adjudicateur » et les obligations potentielles découlant.

L'analyse présentée lors du CA du 10 mars 2022 fait ressortir que la SEM PFI est un " organisme de droit public" qui revêt la qualification de pouvoir adjudicateur au sens des "directives marchés" et du code de la commande publique. Les conséquences sont majeures pour la SEM, notamment en termes de passation de marchés et d'organisation.

➤ Renouvellement des photocopieurs

Le contrat d'une durée de 5 ans signé en 2017 avec la société RICOH arrivait à échéance le 31 mars 2022.

Une commission d'appel d'offre s'est tenue le 21 janvier 2022 pour le remplacement du parc de 26 photocopieurs. Le choix s'est porté sur la société A2A, entreprise locale qui a fourni un nouveau parc photocopieurs mis en place au 1^{er} avril 2022.

Le changement de fournisseur permettra de diviser par deux sur 5 ans le coût du parc photocopieurs et d'avoir du matériel adapté aux besoins des collaborateurs.

➤ Agrandissement du vestiaires "féminin"

Des travaux d'agrandissement afin de doubler la capacité du vestiaire "féminin" ainsi que la remise en conformité des douches ont été réalisés au 1^{er} trimestre 2022. Ces travaux concernent une quinzaine de salariées des P.F.I.

➤ Mise aux normes du local informatique

Des détecteurs incendie et des portes coupe-feu ont été installés dans le local informatique.

➤ Convention PFI/ SCIENCE PO BORDEAUX

Suite au Conseil d'Administration du 17 juin 2021 ayant approuvé à l'unanimité l'allocation d'un financement de 3 000 € HT entre les P.F.I et Sciences Po Bordeaux afin de contribuer au projet de recherche "**La mort comme "problème public" ? – Fragmentation sectorielle et territoriale de la gestion de la mort en France**", la convention a été signée le 2 décembre 2021

➤ Digitalisation

Outil de réservation du Crématorium Intercommunal de Gières :

La SEM PFI est engagée depuis plusieurs mois dans l'implémentation d'un ERP (Enterprise Resource Planning) ou progiciel de gestion intégré, pour gérer son activité de Service Extérieur des Pompes Funèbres. Elle a également souhaité bénéficier d'une solution pour gérer l'activité Crématorium. Ce projet s'inscrit plus largement dans une démarche de modernisation des outils de gestion de la SEM.

Cette solution mise en place le 11 avril 2021 a pour objectif d'optimiser notre organisation de travail en offrant en planifiant précisément l'ensemble des ressources et offrant à tous les opérateurs une solution de réservation à distance rapide, sécurisée, 24 heures/24 et 7 jours sur 7. En outre, elle permet de sécuriser l'envoi des documents administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers de crémation. Enfin, cette solution est inter-opérable avec le nouvel ERP.



➤ **Audit organisationnel**

Le Conseil d'Administration a approuvé le 10 mars 2022 le principe d'un audit organisationnel de la structure par un cabinet spécialisé.

Considérant l'actualité, les échéances et enjeux à court et moyen termes, une réflexion sur la structuration de l'entreprise s'impose. La mission d'audit organisationnel révisera l'ensemble des processus notamment les fonctions supports transverses.

➤ **Activités en matière de recherche et de développement**

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

8.ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société sera confrontée en 2022 à des étapes importantes qui impacteront de manière significative son avenir, à savoir :

➤ DSP SEPF/CREMATORIUM INTERCOMMUNAL GIERES - Négociations

Les DSP portant sur le service extérieur des pompes funèbres et la gestion du crématorium intercommunal arrivent à échéance au 31 décembre 2023.
Une nouvelle procédure de mise en concurrence devrait débuter cette année.

➤ Certification RSE funéraire – Label F

Pour rappel, la SEM s'est dotée d'une stratégie approuvée par ses administrateurs dont l'expression est : « *Adoucir, apaiser par la qualité du lien cet instant de vie unique et intime que chacun est amené à vivre, en incarnant l'offre publique de référence d'un funéraire engagé, solidaire et responsable socialement* ».

La RSE signifie l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes.

La SEM PFI souhaite mettre en œuvre une démarche RSE, plus précisément le référentiel spécifique du funéraire le « label F », un trois en un qui intègre les normes NF funéraire, iso9001 et14001.

➤ Audit organisationnel

Les recommandations de l'audit organisationnel seront mises en œuvre afin de structurer l'entreprise et l'adapter aux enjeux de court et moyen terme.

➤ Renouvellements moyens d'exploitation

La SEM va poursuivre ses investissements en renouvelant ses moyens d'exploitation. Le parc roulant sera notamment adapté aux nouvelles exigences du territoire métropolitain en matière d'émission (ZFE).

➤ Projets centre funéraire de Crolles et crématorium de Voiron

La SEM PFI développera sa croissance interne par de nouveaux investissements en poursuivant les projets de Crolles et de Voiron en restant toutefois vigilante sur leur soutenabilité.

➤ Elargissement de l'offre de prestation

Notre Société poursuit sa réflexion sur l'élargissement de son offre de prestations en investissant des activités ne correspondant pas à un acte d'achat obligatoire (stratégie verticale d'intégration aval) notamment la marbrerie funéraire, activité que l'objet social de la société autorise à exercer et ce, afin de préserver le pouvoir d'achat des familles.

➤ Participation des salariés au capital

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel de la Société ne détient pas de participation dans le capital de la Société à la date de clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2021.

➤ Détenteurs de capital ou droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous l'identité des personnes physiques ou morales détenant des participations significatives dans le capital :

De 5 % à 10 %	Caisse d'Épargne –centre d'affaires Isère - CERA
	Caisse des dépôts et Consignation
De 66,66% à 90%	GRENOBLE-ALPES METROPOLE

➤ Filiales et participations

Conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous signalons que notre société n'a, au cours de l'exercice écoulé, pris aucune participation significative dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

Nous vous informons également que notre société ne contrôle, en droit, en fait ou conjointement, aucune société ayant son siège social en France ou à l'étranger.

➤ Informations sur les délais de paiement

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2021 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

**FACTURES RECUES ET EMISES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE
 DONT LE TERME EST ECHU**

Article D. 441 I, 1° du code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées (TTC)	41 808,00				41 808,00
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	1,03%				1,03%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	Aucune				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	Aucune				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - art L 441-6 ou L 441-3 du code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux				

Article D. 441 I, 2° du code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées (TTC)	127 588,61	51 978,35	35 121,30	59 428,50	274 116,76
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	1,07%	0,44%	0,30%	0,50%	2,31%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	Aucune				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	Aucune				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - art L 441-6 ou L 441-3 du code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux				

➤ **Résultats - Affectations**

✓ [Examen des comptes et résultats](#)

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 9 870 000 euros contre 10 910 125 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -9,53%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 146 289 euros contre 86 324 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 69,47%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 980 113 euros contre 1 124 067 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -12,81%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 136 773 euros contre 2 158 320 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 220 676 euros contre 363 112 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -39,23%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 3 547 206 euros contre 3 785 166 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -6,29%.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 568 574 euros contre 1 645 411 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -4,67%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 86 contre 88 pour l'exercice précédent

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 383 402 euros contre 417 540 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -8,18%.

Le montant des autres charges s'élève à 287 239 euros contre 292 677 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,86%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 9 123 987 euros contre 9 786 296 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -6,77%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 892 303 euros contre 1 210 156 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -26,27%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -36 492 euros (-40 986 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 855 811 euros contre 1 169 170 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -26,80%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -518 511 euros contre -571 371 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 70 551 euros contre 157 786 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par un bénéfice de 266 748,57 euros contre un bénéfice de 425 285,87 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -37,28%.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 14 284 100,31 euros contre 14 597 124 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,14%.

✓ Endettement de la société

Analyse de l'endettement de la société au 31 décembre 2021 :

	31/12/2021	31/12/2020
Dettes	1 890 576 €	2 492 403 €
Emprunts financiers	1 108 230 €	1 349 260 €
Endettement total	3 031 757 €	3 920 566 €
Endettement/capitaux propres	34,42 %	45,92 %
Emprunts/capitaux propres	12,58 %	15,80 %
Endettement/chiffre d'affaires	30,71 %	39,93 %
Redevances de crédit-bail restant à payer	781 168 €	35 532 €

✓ Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 266 748,57 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 266 748,57 euros
A la réserve légale 13 337,43 euros
Correspondant à 5 % du bénéfice

Le solde, soit 253 411,14 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 3 566 019,41 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 8 806 531,60 euros.

✓ [Distributions antérieures de dividendes](#)

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

✓ [Dépenses non déductibles fiscalement](#)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 4 274 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 1 197 euros.

✓ [Tableau des résultats des cinq derniers exercices](#)

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

✓ [Avis du comité social et économique](#)

Nous vous informons qu'en application des dispositions des articles L. 2312-24 à L. 2312-27 du Code du travail, le comité social et économique a été régulièrement consulté sur les orientations stratégiques de l'entreprise, sa situation économique et financière, sa politique sociale, les conditions de travail et l'emploi et qu'il n'a transmis aucun avis au Conseil d'Administration.

➤ **Administration et contrôle de la société**

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

9. ANNEXE 1 :

Résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Tableau financier	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	30/09/2018	30/09/2017
<i>I – Situation financière en fin d'exercice</i>					
a) Capital social	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
b) Nombre d'actions émises	12 500,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>II – Résultat global des opérations effectives</i>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	9 870 000,00	10 910 125,00	12 157 893,00	9 591 057,00	9 826 005,00
b) Bénéfices avant impôts, participations, amortissements et provisions	1 124 782,85	1 343 111,00	1 037 273,00	842 264,00	1 312 005,00
c) Impôt sur les bénéfices	70 551,00	157 786,00	106 819,00	101 156,00	197 126,00
d) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	266 748,57	425 286,00	338 669,98	402 841,00	512 324,00
e) Résultat distribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
f) Participation des salariés	0,00	14 727,00	0,00	0,00	8 508,00
<i>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</i>					
a) Bénéfices après impôts, participations mais avant amortissements et provisions	84,33	93,65	74,44	59,29	88,51
b) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	21,33	34,02	27,09	32,23	40,99
c) Dividende versé à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>IV – Ventilation de la nature des actions</i>					
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
b) Nombre maximum d'actions futures à créer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
c) Par exercice de droits de souscription	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>V – Personnel</i>					
a) Nombre de salariés	90,00	88,00	89,00	86,00	84,00
b) Montant de la masse salariale	3 547 206,00	3 785 166,00	4 478 234,00	3 505 154,00	3 498 950,00
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	1 568 574,00	1 645 411,00	2 024 128,00	1 757 507,00	1 719 627,00